Lois, politiques et modèles de prestation de services de la Colombie-Britannique et de l’Ontario en matière de troubles mentaux

Todd McDonald, vice-président, WorkSafeBC

Sheena Clarkson, Conseillère juridique et politique principale, WorkSafeBC

Sal Cavaricci, directeur, Programme des lésions liées au stress, CSPAAT

Kerry Towndrow, directeur adjoint, Direction des politiques opérationnelles, CSPAAT

Navigating the Future | Cap sur l’Avenir

September 30 – October 3, 2018
AWCBC 2018 Staff Learning Symposium
Symposium d’apprentissage du personnel 2018 de l’ACATC

Programme

- Aperçu de la loi, de la politique et du modèle de prestation de services de la Colombie-Britannique (C.-B.)
- Aperçu de la loi, de la politique et du modèle de prestation de services de l’Ontario
- Questions

Loi et politique de la C.-B.

Navigating the Future | Cap sur l'Avenir

September 30 – October 3, 2018
AWCBC 2018 Staff Learning Symposium
Symposium d'apprentissage du personnel 2018 de l'ACATC

Message clé

- L’indemnisation des troubles mentaux est en constante évolution
- Nécessite une surveillance continue
- Approche souple et flexible

Loi et politique de la C.-B. sur les troubles mentaux

Avant 2002

Politique sur la déficience psychologique

2002

Projet de loi 49 : une réaction aiguë à un événement traumatisant soudain et imprévu

Politique sur le stress

2012

Projet de loi 14 : un ou plusieurs événements traumatisants ou principalement causés par un facteur de stress important

Politique sur les troubles mentaux

2018 +

Projet de loi 9 : Présomption de troubles mentaux

Politique sur les troubles mentaux et politique sur la présomption de troubles mentaux

Loi et politique de la C.-B. sur les troubles mentaux

Avant 2002

- Politique sur la déficience psychologique

2002

- Bill 49: an acute reaction to sudden and unexpected traumatic event
- Mental Stress Policy

2012

- Bill 14: one or more traumatic events or predominantly caused by a significant stressor
- Mental Disorder Policy

2018 +

- Bill 9: Mental Disorder Presumption
- Mental Disorder and Mental Disorder Presumption Policies

Loi et politique de la C.-B. sur les troubles mentaux

Avant 2002

Psychological Impairment Policy

2002

Projet de loi 49 : une réaction aiguë à un événement traumatisant soudain et imprévu

Politique sur le stress

2012

Bill 14: one or more traumatic events or predominantly caused by a significant stressor

Mental Disorder Policy

2018 +

Bill 9: Mental Disorder Presumption

Mental Disorder and Mental Disorder Presumption Policies

Loi et politique de la C.-B. sur les troubles mentaux

Avant 2002

- Psychological Impairment Policy

2002

- Bill 49: an acute reaction to sudden and unexpected traumatic event
- Mental Stress Policy

2012

- Projet de loi 14 : un ou plusieurs événements traumatisants ou principalement causés par un facteur de stress important.
- Politique sur les troubles mentaux

2018 +

- Bill 9: Mental Disorder Presumption
- Mental Disorder and Mental Disorder Presumption Policies

Loi et politique de la C.-B. sur les troubles mentaux

Avant 2002

- Psychological Impairment Policy

2002

- Bill 49: an acute reaction to sudden and unexpected traumatic event
- Mental Stress Policy

2012

- Bill 14: one or more traumatic events or predominantly caused by a significant stressor
- Mental Disorder Policy

2018 +

- Projet de loi 9 : Présomption de troubles mentaux
- Politique sur les troubles mentaux et politique sur la présomption de troubles mentaux

Loi et politique de la C.-B. sur les troubles mentaux

Avant 2002

- Psychological Impairment Policy

2002

- Bill 49: an acute reaction to sudden and unexpected traumatic event
- Mental Stress Policy

2012

- Bill 14: one or more traumatic events or predominantly caused by a significant stressor
- Mental Disorder Policy

2018 +

- Projet de loi 9 : Présomption de troubles mentaux
- Politique sur les troubles mentaux et politique sur la présomption de troubles mentaux

Comment livrons-nous?

Modèle de prestation de services de la C.-B.

Navigating the Future | Cap sur l'Avenir

September 30 – October 3, 2018
AWCBC 2018 Staff Learning Symposium
Symposium d'apprentissage du personnel 2018 de l'ACATC

2012 à 2016 – Mise en œuvre du projet de loi 14

- Unité centralisée des demandes de prestations pour santé mentale pour évaluer et gérer les demandes de prestations pour troubles mentaux primaires
- Principaux objectifs :
  - Décisions cohérentes et de qualité
  - Services et mesures de soutien
  - Sensibilisation et éducation

Résultats et défis

Résultats

- Taux faible d’acceptation des demandes de prestations
- Taux élevé de demandes de prestations rejetées et suspendues
- Taux de confirmation des décisions initiales de 93 %

Défis

- Rapidité des décisions
- Délais de rétablissement
- Résultats en matière de retour au travail

2016 – Évaluer et se recentrer

- Le but était d'améliorer :
  - La rapidité d'exécution et le service à la clientèle
  - Les possibilités de traitement précoce et de retour au travail
- Recommandations :
  - Augmenter le personnel
  - Modifier le modèle d'évaluation des demandes de prestations
  - Lancer des mesures de soutien et des services élargis

2018 – Amélioration continue

- Réponse à la législation présomptive
- Mettre en œuvre le modèle d’admissibilité et d’acheminement des demandes de prestations
- Spécialisation accrue selon les compétences et le type de tâche

Boule de cristal

- Les problèmes continueront de surgir et de changer
- Les politiques et la prestation de services devront s’adapter
- Être souple, être prêt à changer

Loi et politique de l’Ontario

Navigating the Future | Cap sur l’Avenir

September 30 – October 3, 2018
AWCBC 2018 Staff Learning Symposium
Symposium d’apprentissage du personnel 2018 de l’ACATC

Aperçu de l'historique législatif de l'Ontario

1998
Projet de loi 99
(En vigueur le 1er janvier 1998)

2016
Projet de loi 163
(En vigueur le 6 avril 2016)

2018
Projet de loi 127 et 177
(En vigueur le 1er janvier 2018)
Projet de loi 31
(En vigueur le 8 mai 2018)

Stress mental traumatique

Indemnisation limitée au stress mental traumatique

Suppression de l'exigence d'une « réaction aiguë » et d'un événement traumatisant qui soit « soudain et imprévu »

Présomption d'un état de stress post-traumatique (ESPT)

Présomption d'un état de stress post-traumatique pour les premiers intervenants

Six catégories supplémentaires de premiers intervenants ajoutées à la présomption d'ESPT

Stress mental chronique

Admissibilité à des prestations pour stress mental chronique

Politique de l’Ontario sur le stress chronique

Tous les trois **critères d’admissibilité** doivent être respectés :

1

Exigences diagnostiques :
Diagnostic posé conformément au DSM

2

Processus délétère :
Facteur de stress **important** relié au travail, dont intimidation et harcèlement en milieu de travail

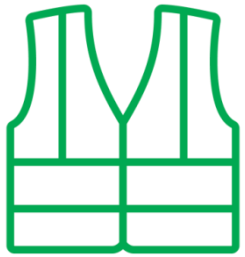

3

Norme de causalité :
Cause **prédominante**

Le stress mental causé par les décisions ou les actions de la direction d’un employeur n’est généralement pas couvert par la CSPAAT. Cette exclusion ne s’applique pas lorsque les actions d’un employeur comprennent de la violence ou des menaces de violence

Modèle de prestation de services de l’Ontario

Navigating the Future | Cap sur l’Avenir

September 30 – October 3, 2018
AWCBC 2018 Staff Learning Symposium
Symposium d’apprentissage du personnel 2018 de l’ACATC

Programme des lésions liées au stress

- Le Programme des lésions liées au stress est une unité spécialisée qui se consacre à la gestion des demandes de prestations pour blessures liées au stress mental, notamment :
  - les cas présumés d'ESPT chez les premiers répondants et dans d'autres professions désignées
  - le stress traumatique
  - le stress chronique

- L'unité comprend des gestionnaires de cas, des infirmières-conseils, des gestionnaires d'équipe et est appuyée par des spécialistes spécialisés en retour au travail

- Le Programme des lésions liées au stress est responsable de toute la gestion de la demande de prestations, de l'admissibilité jusqu'au règlement du cas

Admissibilité

↓

Règlement

Principales caractéristiques du modèle de prestation de services

Triage et prise de décision initiale

Demande de renseignements

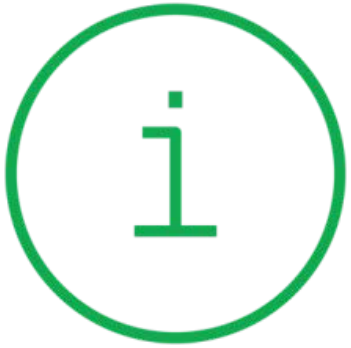

Gestion des cas

Retour au travail

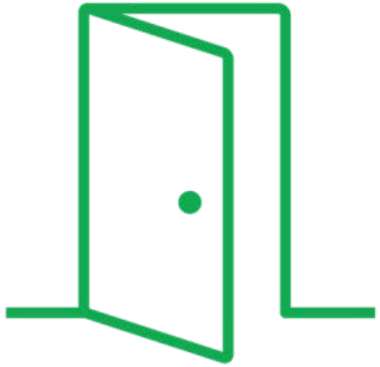

Approche axée sur le client

Modèle de prestation de services

Objectifs :

- Exactitude et cohérence des décisions
- Décisions en temps opportun
- Retour au travail approprié et durable
- Rétablissement optimal

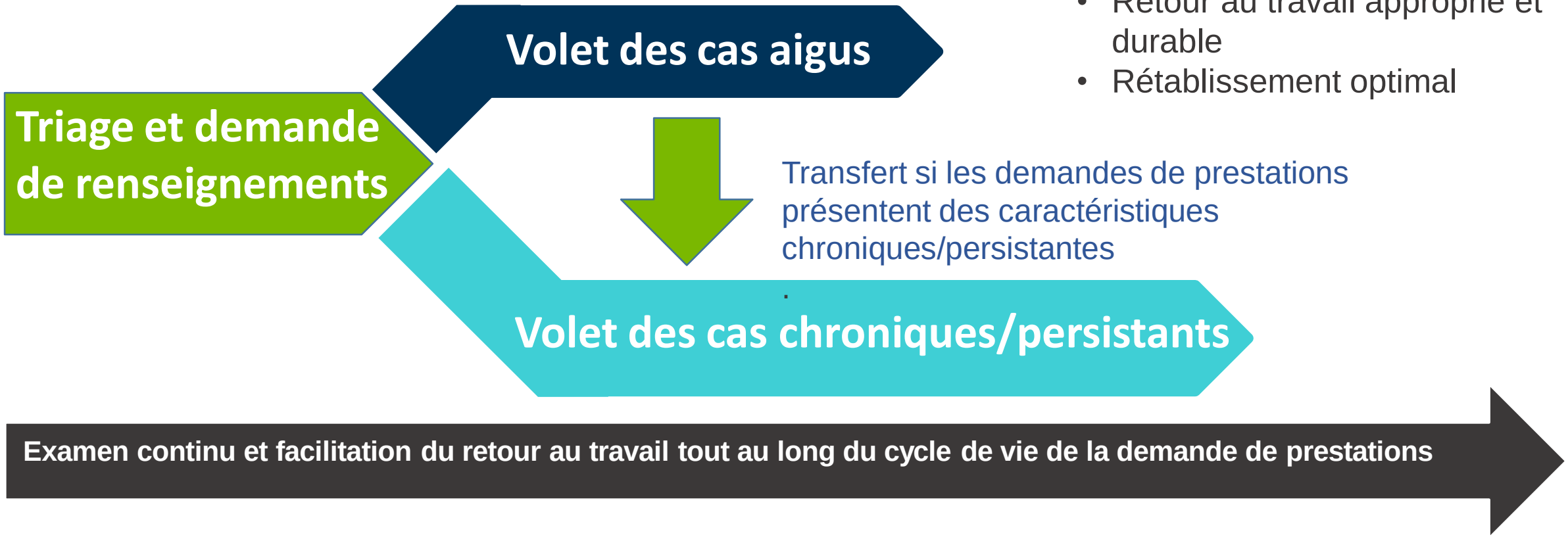

Gestion des cas : Services de santé

Programme communautaire de santé mentale

- Pour toutes les personnes dont la demande de prestations est enregistrée auprès de la CSPAAT et qui ont besoin d'une évaluation ou d'un traitement psychologique
- Collaboration avec l'Association de psychologie de l'Ontario

Réseau communautaire de santé mentale

- Réseau de psychologues et de psychiatres en Ontario
- Tous les fournisseurs de soins de santé inscrits au réseau se trouvent dans un annuaire

Programmes spécialisés

- Offre un accès rapide à des spécialistes experts pour les personnes souffrant de blessures ou de maladies reliées au travail
- Se spécialise dans le rétablissement et le retour au travail sain et sécuritaire en évaluant et en traitant des blessures et des maladies plus complexes
- Comprend un programme spécialisé en santé mentale

Rapport du nouveau professionnel de la santé pour stress professionnel (formulaire CMS8)

- Pour la déclaration des troubles de stress chronique reliés au travail ou des conditions connexes
- Les fournisseurs de soins de santé peuvent utiliser ce formulaire pour fournir des détails sur l'état d'un patient

Retour au travail

- Soutenir les personnes qui demeurent au travail afin qu'elles puissent maintenir leur fonction professionnelle grâce à des interventions rapides en matière de retour au travail
- Promouvoir et faciliter le retour au travail lorsque les gens ne travaillent pas
- Collaborer avec les parties en milieu de travail pour identifier et contenir/éliminer les facteurs de stress en milieu de travail, et créer les mesures d'adaptation nécessaires pour un retour au travail approprié et sécuritaire
- Les spécialistes du retour au travail interviennent dans certains cas en suspens pour appuyer la personne blessée ou malade, le professionnel de la santé et l'employeur dans la planification du retour au travail

Questions

Navigating the Future | Cap sur l’Avenir

September 30 – October 3, 2018
AWCBC 2018 Staff Learning Symposium
Symposium d’apprentissage du personnel 2018 de l’ACATC